

**Ouverture de la quarante –deuxième (42ème) session  
de la commission universitaire nationale.**



La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe " A" de l'ouverture de la quarante-deuxième(42ème) session de la commission universitaire nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur, les maîtres de conférences classe « A » justifiant de cinq (5) années d'exercice effectif en cette qualité peuvent faire acte de candidature et sont invité(e)s à télécharger sur le site web www.mesrs.dz , le canevas de présentation du dossier de candidature.

Les formulaires de candidature devront être renseignés par les intéressé(e)s et visés le responsable de l'unité d'enseignement et de recherche d'affectation.

**Il est fortement recommandé de respecter le canevas de présentation du dossier de candidature**

**Le dossier devra être déposé : en copie format papier et  
en copie électronique format compact Disc (CD)**

Auprès du secrétariat permanent de la commission universitaire nationale par les établissements ou, en cas de nécessité impérieuse, par le ou la candidat(e), au plus tard :**Le jeudi 27 juin 2019**